

## **[Decretum Gratiani, cum apparatu Bartholomaei Brixienensis, a Seb. Brant editum]**

Titre(s) : [Decretum Gratiani, cum apparatu Bartholomaei Brixienensis, a Seb. Brant editum]

Auteur(s) : Gratien (11..?-1160)

Autre(s) auteur(s) : Brant, Sebastian (1457-1521)

Editeur, producteur : Paris : B. Rembolt, 1501

Description matérielle : cccclix-xlvi fol. : ill., grav. bois,rel. parchemin ; in folio

Classification décimale Dewey : XV ème siècle

Note sur le contenu : Page de titre et 13 premiers f. manquants (Signalé le 12 mars 1868 par le bibliothécaire Semery). Colophon au f.cccclix.suivi de 47 ff de tables. Texte au centre entouré des gloses. Titres, initiales et pattes de mouche en rouge. - 1 feuillet XVIIe s. intercalé portant le nom de "F. Antonius le lieure". - Initiales grav. bois, caractères gothiques .- Vers.

Résumé ou extrait : Le Décret de Gratien (en latin Concordia discordantium canonum, « concorde des canons discordants », plus connu sous le titre Decretum Gratiani) est une uvre majeure du droit canonique, rédigé entre 1140 et 1150, qui rassemble plus de 3800 textes : canons dits apostoliques, textes patristiques, décrétales pontificales, décrets conciliaires, lois romaines et franques, etc. Il fait autorité jusqu'au Code de droit canonique de 1917.Cette uvre collective sous la tutelle de Gratien n'a pas, par ailleurs, pour seule finalité de rassembler des règles canoniques mais surtout de les concorder, de les concilier et donc, de les rendre beaucoup plus cohérentes. (Wikipédia)

Sujet(s) : B49

Sujet - Nom commun : BX Droit canonique